

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HOCKEY

CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT

Guide à la création de structure



Finalités :

- Augmenter le nombre d'athlètes susceptibles d'intégrer les collectifs nationaux
- Développer la qualité des meilleurs athlètes sur l'ensemble du territoire
- Compléter le travail de formation réalisé par les clubs
- Préparer et faciliter le passage vers les pôles France Jeunes



GUIDE

La création d'une structure d'entraînement permanente régionale ou infra régionale, rassemblant les meilleurs **potentiels** sur le territoire, s'inscrit dans la stratégie fédérale de formation / détection des athlètes et constitue, en complément de l'activité club, une étape incontournable pour multiplier le nombre et la qualité des athlètes qui intégreront demain nos **Equipes de France**.

Cette action visant l'exigence sera complémentaire à l'activité club et ne doit en aucun cas la remplacer. Un athlète ne pourra pas participer à l'activité du Centre d'Entraînement s'il ne s'entraîne pas par ailleurs avec son club de rattachement.

Cette action complètera l'offre de pratique régionale et aura un impact certain sur les performances des athlètes dans leurs clubs, sélections départementales ou régionales.

Dans un objectif d'optimisation de la performance et de filière « clubs, équipes départementales / régionales, CRE et pôles nationaux », la ligue régionale coordinatrice du CRE labellisé FFH devra favoriser l'accès des hockeyeurs.euse.s détecté.e.s et à fort potentiels à poursuivre leur formation au sein des pôles France « Relève » et « Excellence », notamment sur la « génération U16 ».

Cette structure participera ainsi à la **DYNAMIQUE FÉDÉRALE** de performance durable dans les territoires.

STRUCTURATION

Un Centre Régional d'Entraînement peut se structurer de différentes formes :

- Section scolaire rattachée à un ou plusieurs collèges / lycées (pilotage par la Ligue)
- Rituels d'entraînements hebdomadaires programmés par la Ligue : un ou plusieurs sites, itinérants, ...

CATEGORIES D'ÂGE / PUBLICS CIBLES

La tranche d'âge cible prioritaire est **12 - 16 ans**.

Possibilité plus jeune ou plus âgé à étudier au cas par cas.

Structure **mixte : garçons et filles**

- **Nombre** : Si possible 15 athlètes dont 2 Gardiens de buts afin de pouvoir constituer une équipe et programmer des matchs
Une structure pourra être constituée d'un effectif réduit et permettra l'intégration-retrait d'athlètes en cours de saison.
- **Origine des joueurs(ses)** : Zone géographique ciblée

- **Procédure de recrutement** : Liste d'athlètes à potentiel définis par l'ETR en lien avec les entraîneur.e.s de club.
 - Possible Séance test rassemblant les athlètes ciblés + repérage pendant les matchs de championnat U12-U14-U16.
 - La séance de recrutement ne sera pas nécessaire dans le cas d'effectifs faibles.
 - A la suite de la séance de recrutement une liste d'athlètes invités sera constituée et recevra un dossier d'engagement. Tout joueur devra être titulaire d'une licence Compétition Gazon dans son club.
- **Conditions de rentrée** : Pour intégrer la structure les jeunes devront se soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin du sport. **Ces résultats seront à présenter avant le premier entraînement de la saison.**
- **Suivi médical** : Un contact privilégié avec un médecin du sport sera proposé aux familles. L'objectif sera de permettre une prise en charge rapide des blessures ou autres problèmes médicaux. (Coordonnées fournis en début de saison).

Protocole en deux parties :

- ECG de repos (uniquement à l'entrée en structure)
- Bilan clinique annuel et certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur gazon dans le cadre d'un centre d'entraînement régional réalisés par un médecin spécialiste en médecine du sport.

Les documents sont à conservés par la structure.

Un avis du médecin fédéral pourra être sollicité dans le cas de contre-indication totale ou partielle suite à l'avis du médecin du sport.

➤ **Rencontres sportives :**

En cas de matchs amicaux ou officiels, le règlement médical fédéral s'appliquera :

- Un(e) U12-U14 ne pourra jouer que dans la catégorie supérieure sous condition d'obtention d'un surclassement simple.
- Un(e) U16 deuxième année pourra se voir autorisé à jouer en +19 sous condition d'obtention d'un surclassement supérieur.

ENCADREMENT

L'encadrement de cette structure visant le perfectionnement devra être titulaire d'une carte professionnelle et se constituer :

- Un entraîneur / coordonnateur titulaire d'un DF3, DEJEPS mention Hockey, DESJEPS mention Hockey
- Un entraîneur qualifié avec diplôme professionnel en Préparation Physique (Optionnel)
- Un entraîneur assistant titulaire d'un BPJEPS Sport Collectif Mention Hockey minimum (Optionnel)

La composition de l'encadrement technique du CRE devra être validée par la FF Hockey. Les cadres seront intégrés au réseau national des techniciens pilotés par la Direction Technique Nationale.

Le ratio souhaité pour préserver un accueil de qualité et un travail de perfectionnement est **au maximum de 15 joueur.eu.ses pour 1 coach.**

ACTIVITES

- **Activité Hebdomadaire de minimum 2h par athlète** entre septembre et juin (hors vacances scolaires).
 - Les entraînements ne devront pas se positionner sur un créneau identique à celui des clubs des athlètes concernés. L'activité est complémentaire à celle du club.
 - Pause possible pendant les vacances scolaires mais un stage d'une journée minimum par vacances est recommandé.
 - Un match / mois dans le cas de structure constituée et d'un nombre d'athlètes suffisant.
 - Relations avec les pôles nationaux « Relève » et « Excellence » :
 - L'organisation de rencontres / oppositions entre les CRE et pôles est possible et à programmer entre les technicien.ne.s
 - En fonction du zonage des vacances scolaires, il peut être envisagé des stages de collectif CRE au sein des pôles (à la charge des CRE).
 - Programmer des temps de formation et d'échange sur des sujets d'optimisation de la performance (nutrition, préparation physique, préparation mentale, ...). Pour ce faire, des sportifs de haut niveau des équipes de France peuvent être sollicités.
 - Programmer chaque année des temps de formation et de sensibilisation « sport & société » qui peuvent prendre la forme de débats, témoignages, présentations afin d'aider le jeune athlète à bien appréhender l'entrée dans une pratique plus intense de haut niveau qui peut générer des difficultés chez les adolescents. L'objectif est de donner aux sportifs tous les outils pour conduire son double projet éducatif : scolaire et sportif
 - Prévention et lutte contre toutes les formes de violences dans le sport : bizutage, harcèlement, cyber harcèlement, discrimination, homophobie, relation entraîneur – entraîné.e.s,
Ressourcerie : [ICI](#)

- Sport et pratiques addictives
- Sport et éthique
- Sport et prévention antidopage
- Sport de haut niveau et santé physique / mental (lutte contre le stress, anxiété, ...)
- ...

Des personnes ressources peuvent vous accompagner à monter ces actions au sein des DRAJES, CREPS, FF Hockey (réseau de partenaires, ...).

➤ **Nature de l'activité :**

- Entraînements de hockey sur Gazon : entraînement individuel - entraînement en groupes réduits - entraînement groupe complets
- Match (si effectif suffisant) ou opposition (6 vs 6, 7 vs 7, 8 vs 8)
- Préparation Physique
- Entraînement Spécifique Gardien de But / PC offensifs et défensifs
- Entretien annuel athlète (minimum 1 / an) : cette entretien individuel permettra notamment de connaître la motivation des jeunes à intégrer une structure type « Pôle » MAIS également de travailler sur la progression individuelle de l'athlète.
- Action visant à créer du lien avec les Equipes de France : Organisation si possible d'une séance-stage de travail annuel avec des athlètes des Equipes de France. Cette action génératrice de sens constituera un vrai « boost » pour les athlètes tout en valorisant les athlètes des Equipes de France.

➤ **Nature de l'activité :**

Le CRE doit également être un outil et un espace de formation à l'entraînement en ciblant en priorité les entraîneur.e.s de clubs et des joueur.euse.s ciblé.e.s par le CRE, notamment en proposant :

- Séances d'observation d'entraînements
- Formation continue avec des sessions à thème et mises en pratique
- Formation traditionnelle : DEF 1, DEF2, ...

NATURE DU TRAVAIL ATTENDUE

Axes de travail :

- Travail technique Joueurs : Priorité placée sur les techniques basiques en attaque et en défense avec une attention particulière apportée à la prise de décision
- Travail technique spécifique Gardien de But (toutes situations) et Joueurs sur PC (Offensifs et Défensifs)

- Travail tactique à travers des situations de jeu à effectifs réduits et mise en place en matchs
- Travail de préparation physique basé sur le développement des qualités athlétiques de bases connectées aux besoins du sportif de haut-niveau et aux besoins individuels. Développement chez les plus jeunes de la motricité - coordination et préparation à la vitesse. Les staffs des CRE auront accès à des données partagées par la DTN liées au parcours de formation des athlètes. Canal de diffusion non encore défini.
- Education du joueur aux déterminants de la performance pour un sportif de haut-niveau : Utilisation vidéo, Hygiène de vie, sommeil, alimentation-hydratation, Aspect mental.

INSTALLATIONS SPORTIVES

La structure d'entraînement utilisera pour la pratique du hockey un équipement adapté à la pratique du **Hockey sur gazon**.

La nature de la surface synthétique pourra être mixte, mixte arrosée, pur arrosée et éclairée.

La structure pourra utiliser une ou plusieurs installations afin de s'adapter à la géographie du territoire et aux lieux de vie des athlètes. Plusieurs cas peuvent être envisagés :

- 1 seul site et un à deux créneaux pour tous : par exemple chaque semaine lundi ou mardi entraînement Hockey-PP et mercredi-jeudi-vendredi une séance spécifique pour les Gardiens de But (1 fois par mois est une bonne option pour ces entraînements spécifiques mais la fréquence peut bien sûr être augmentée)
- 2 sites avec 2 groupes d'athlètes distincts pour répondre aux contraintes de distance et / ou temps (circulation) : par exemple l'/les entraîneur(s) une séance sur le 1er site le lundi avec un groupe et une deuxième séance sur l'autre site avec l'autre groupe le mercredi.
- 2 sites ou plus avec alternance hebdomadaire : une semaine l'entraînement a lieu sur un site et la semaine suivante sur un autre site. La programmation doit être claire pour les athlètes et les familles.
- 2 sites ou plus avec alternance demi-saison : en première partie de saison l'entraînement a lieu sur le 1er site, en 2eme partie de saison sur l'autre site.
- Alternance « groupes » et « sites » : Une alternance d'entraînements entre groupes réduits et groupe complet couplée avec une alternance entre les sites de pratique : Par exemple sur un mois = Semaine 1-2-3 chaque groupe sur son site, semaine 4 les deux groupes réunis sur un même site. La fréquence des entraînements en groupe complet peut être ramenée à 1 / 3 semaines.

L'utilisation de l'installation devra faire l'objet d'une convention et pourra, si aucun arrangement n'est trouvé, faire l'objet d'une facturation de location.

Idée : Proposer l'organisation d'une séquence de formation pour des ETAPS ou d'animation pour des jeunes sur une collectivité en échange de la mise à disposition gratuite de l'équipement. Ces éléments devront être intégrés à la convention.

MATERIELS / EQUIPEMENTS

➤ Matériel :

Afin de créer des conditions de pratiques qualitatives le minimum de matériel pour le fonctionnement de la structure sera :

- 70 balles (type Kookaburra Vision minimum OU équivalent)
- Chasubles pour l'ensemble du groupe (à laver après chaque utilisation)
- Echelle de course, plots, mur de rebond, ... soit tout le matériel nécessaire à la mise en place de séances riches et variées. Ce matériel pourra souvent être mutualité avec les clubs.

➤ Equipements :

La structure intégrée au PPF de la Fédération aura accès aux tarifs préférentiels de l'équipementier fédéral. Les athlètes du CRE + staff devront être équipés avec un minimum de tenues du partenaire. La couleur des hauts devra si possible être différente du bleu marine, réservée aux Equipes de France. Le logo de la structure de rattachement + partenaires de la structure sont possibles. Les photos ou films diffusées sur l'activité de la structure devront mettre en avant autant que possible des athlètes et staff en tenue Le Coq Sportif (LCS). Les modalités de fonctionnement des commandes restent à finaliser avec l'équipementier LCS.

ADMINISTRATIF

La structure une fois labellisée et intégrée au parcours de performance fédéral sera administrativement rattachée à une Ligue. Cette structure de rattachement intégrera les besoins de l'action à ses demandes globales de subventions et se chargera de la gestion économique de la structure. Un élu du territoire sera responsable de la structure pour en faciliter le fonctionnement.

LABELISATION DE LA STRUCTURE

Toute nouvelle structure désirant être reconnue comme Centre Régional d'Entraînement (CRE) devra :

- Programmer une visite et présentation du projet sportif et éducatif de la structure auprès des représentants de la FF Hockey
- Solliciter une demande de labellisation par courrier à la FF Hockey pour intégrer le parcours de performance fédérale

- Valider le respect du présent cahier des charges en retournant le formulaire en annexe
- Transmettre les documents suivants :
 - o programmation sportive annuelle
 - o composition du staff technique, d'encadrement et de coordination
 - o liste des sportif.ve.s intégrant le CRE
 - o présentation des structures partenaires (sportives, éducatives, ...) et ressources
 - o budget prévisionnel et modèle économique

La labellisation fédérale CRE est annuelle (saison sportive : du 1^{er} septembre au 31 août). Pour la reconduction du label fédéral, la ligue régionale, porteuse du CRE devra informer la FFH de toutes évolutions dans la structuration du centre (encadrement, partenaires, ...) et transmettre chaque année :

- o liste des sportif.ve.s visé.e.s
- o programmation sportive annuelle

Le respect de cette démarche annuelle pourra conduire à l'obtention du **label « STRUCTURE D'ACCESSION FEDERALE » et l'intégration du CRE au PPF de la Fédération Française de Hockey.**

Ce label accordé par la FF Hockey pourra être revu chaque saison au regard du nouveau cahier des charges.

L'intégration au Parcours de Performance Fédérale pour une période donnée sera signifiée à la structure de rattachement et devra être communiquée à la Maison Régionale de la Performance et à la DRAJES de son territoire. Un contact régulier avec ces deux acteurs sera nécessaire et un rendez-vous de départ au moment de la création en présence du coordonnateur de la structure et de l' élu en charge de la structure.

EVALUATION DE LA STRUCTURE

➤ **Qualitative :**

- Entretien annuel avec la fédération - coordonnateur de structure

➤ **Quantitative :**

- Athlètes invités sur des stages Nationaux U14 et U16
- Athlètes intégrant un pôle France U16
- Nombre de séance d'entraînements annuelles

FINANCEMENT

Les aides pour soutenir le fonctionnement de ce type de structure sont de différentes natures :

➤ **Financières :**

- **FFH** : Sous condition de l'obtention du label « STRUCTURE D'ACCESSION FEDERALE » = accompagnement financier dans le cadre de l'action dédiée du PSF de la Fédération Française de Hockey.

- **Ligue-CD-Clubs** : Enveloppes dédiée sur fonds propres.
- **Collectivités territoriales** : En fonction des politiques territoriales. Des aides spéciales aux structures des Parcours de Performance Fédérales peuvent être allouées.
- **Participation des familles** : A titre d'exemple une participation d'environ 100€ / saison et par athlète peut être envisagée. Attention à ne pas appliquer un tarif trop élevé. Si les conditions de ressources des familles ne le permettent pas un arrangement peut être trouvé pour permettre aux jeunes d'intégrer la structure.

➤ **Autres :**

- Accès à du contenu pédagogique adapté et réservé pour le coordonnateur de structure
- Accès tarification FFH équipements Le Coq Sportif (cf. « MATERIEL-EQUIPEMENTS »)
- Accès à des tarifications FFH pour l'achat de balles
- Accès pour les athlètes listés à des aides territoriales du type « Bourses » en fonction des politiques territoriales (communes, CG, CR)
- Mise à disposition d'installations sportives
- Mise à disposition de matériel

EXEMPLE DE BUDGET*

- Défisicalisation des familles pour participation aux frais de déplacements.

Exemple de budget réalisé pour une structure complète sur une saison avec 16 athlètes pour un minimum d'une séance par semaine (58 séances). Le taux horaire de rémunération des encadrants est de 27€ / heure et le tarif de remboursement km appliqué est de 0,21€ / km.

**Budget annuel proposé à titre indicatif*

Recettes		Dépenses	
<u>PSF FFH</u>	X €	Salaires Encadrement	5 000 €
Ligue	2 000 €	Frais de déplacement encadrement	1 200 €
Participation familles (Base 110€ / athlètes pour 16 athlètes)	2 000 €	Action « Boost » (Joueur EDF)	500 €
Collectivités	2 000 €	Location terrain	700 €
		Équipements (Tenues-matériel)	1 600 €
		Déplacement matchs	1 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

AVANTAGES POUR LA STRUCTURE DE RATTACHEMENT

Marque la volonté de former ses meilleurs jeunes filles et garçons et crée les conditions de l'amélioration de la performance des sélections régionales et des équipes de Club.

- Garanti aux meilleurs(es) joueurs(ses) un suivi annuel motivé par la conduite du double parcours : **scolaire et sportif**
- Mutualisation du matériel entre les structures territoriales. Accès à des équipements optimisant le développement de la performance
- Reconnaissance et valorisation fédérale (inscrit au PPF, label fédéral, ...)

ENGAGEMENTS POUR LA STRUCTURE DE RATTACHEMENT

- Travail en réseau et partage d'expertise entre technicien.ne.s
- Permettre l'organisation de temps de formation de certains entraîneurs du territoire.
- Définir chaque année un budget alloué à la structure permettant d'établir une programmation d'activité à N+1. Ce budget sera établi en concertation avec le coordonnateur de la structure. Le budget consacré à l'action, répond aux besoins de fonctionnement de la structure.
- La structure de rattachement assure en relation avec le responsable de la structure les actions suivantes : demandes et bilans de subventions, rémunération des intervenants, autres actions de paiements et de communication.

JOUEURS, JOUEUSES, CLUB ET LIGUE PARTICIPENT A UN PROJET AMBITIEUX. TOUS SONT GAGNANTS.

CONTACT :

Axel GUIGNARD

CTS FF Hockey

☎ : 06.48.95.91.38

✉ : axel.guignard@ffhockey.org

ANNEXES



FORMULAIRE DE LABELLISATION

Centre Régional d'Entraînement :

S'engage à respecter les conditions suivantes de labellisation :

- Accueil de sportif.ve.s ciblé.e.s comme à potentiels et licencié.e.s dans plusieurs clubs de la région
- Projet sportif et éducatif qui vise principalement les catégories d'âges U14 – U16
- Structure mixte pour le perfectionnement des filières masculine et féminine
- Un minimum de 10 joueur.euse.s par an ciblé.e.s par l'offre d'entraînement hebdomadaire (hors vacances) proposé par la structure régionale
- Composition du staff technique et d'encadrement validée par la FF Hockey
- Programmation sportive qui respecte les préconisations fédérales et qui favorise la formation / le perfectionnement des sportif.ve.s, tout en garantissant l'épanouissement
- Structure régionale qui se positionne dans une logique de filière / continuum entre les clubs et les pôles nationaux « Relève » et « Excellence » de la fédération
- Membres du staff technique qui s'engagent à être en liaison avec les entraîneurs nationaux U16 - U18 et à participer activement au réseau national des référents ETR
- Respect du protocole de suivi médical des athlètes
- Programmation annuelle de temps de formation et de sensibilisation « sport & société » afin d'apporter toutes les ressources nécessaires aux jeunes athlètes leur permettant d'appréhender leur entrée dans une pratique sportive de haut niveau et la conduite de leur double projet éducatif : scolaire et sportif
- Réalisation d'une évaluation annuelle et partage des données sportives avec la FFH
- Si le CRE est rattaché à un établissement scolaire (ex : section sportive), il participera aux championnats scolaires UNSS (académique et/ou national)

Cachet et signature

Président.e de la Ligue Régionale